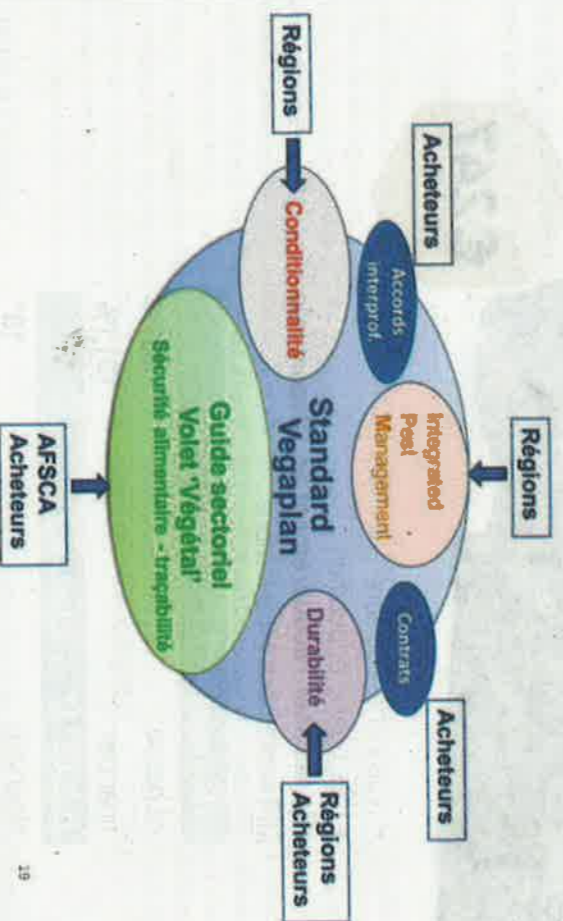




- de bénéficier d'une réduction importante (462€/3 ans) de contributions à l'AFSCA à condition que l'ensemble des activités exercées au sein de l'exploitation soient contrôlées par un organisme de certification indépendant agréés (les OCI). Cela signifie que si vous êtes certifié Vegaplan mais que vous avez du bétail, vous devez également faire contrôler cette production.

Qu'est-ce que le Standard Vegaplan?



Le Standard Vegaplan est un cahier des charges qui, outre les nombreuses exigences légales, contient également les conditions commerciales de base qui permettent au producteur de pouvoir vendre ses productions végétales aux

Dans la pratique, le cahier des charges comporte trois niveaux d'exigences

- le Niveau 1 pour lequel l'exploitation doit absolument être en ordre pour obtenir un certificat
- le Niveau 2 pour lequel l'exploitation doit remplir 70% des exigences
- le Niveau 3 qui concerne des recommandations

En Wallonie, une part importante des exploitations est déjà certifiée. Comme on peut le voir sur le graphique ci-contre, c'est en province de Luxembourg que le taux de certification est le moins important (10%), ce qui est plutôt logique étant donné que pour la majeure partie d'entre elles, les productions végétales sont consommées sur l'exploitation.

Taux de recouvrement du Standard Vegaplan par Province

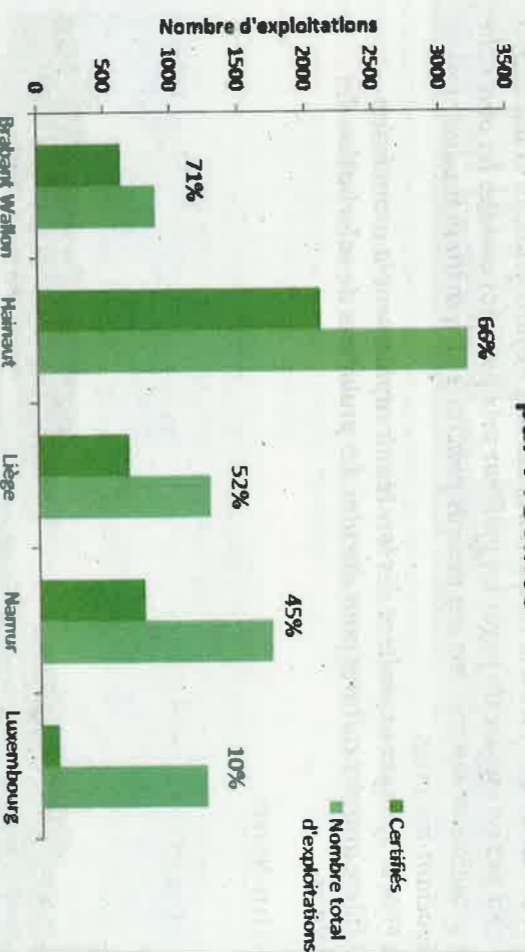


Figure 2. Taux de recouvrement du Standard Vegaplan par province.

-d'être mieux préparé aux inspections de l'AFSCA par une meilleure connaissance des points inspectés par l'AFSCA. Cela doit également diminuer en principe la fréquence des inspections de l'AFSCA.

- d'avoir une meilleure garantie concernant une grande partie des exigences de la conditionnalité exigée pour l'obtention des aides directes de la PAC (attention, le Standard Vegaplan n'a pas inclus l'ensemble des exigences de la conditionnalité)
- la certitude de répondre aux exigences régionales en matière de lutte intégrée (Integrated Pest Management)

acheteurs, que ce soit ou non dans le cadre d'un contrat de livraison.

- Il regroupe donc à la fois:
- les exigences de l'AFSCA en matière de sécurité alimentaire, de traçabilité et de notification obligatoire,
 - un nombre important d'exigences liées à la conditionnalité,
 - les prescriptions des acheteurs en matière de qualité des produits livrés,
 - les exigences régionales relatives à la mise en œuvre de la lutte intégrée (IPM), identifiées par un 'I'
 - les mesures liées au développement durable, identifiées par un 'D'.

Pas de certification en 2015 :

2017	2018	2019	Total
Contribution AFSCA avec malus	205€	205€	615€

Certification en 2015 :

2017	2018	2019	Total
Contribution AFSCA avec malus	51€	51€	153€

Figure 1. Tableau présentant les réductions de contribution à l'AFSCA.



Fabrique sur notre site de Purnode

Le système GENOSAN
Générateur de santé

MONSEU

Gamme de minéraux vitamines en granules ou en semoules

VITAGENOSAN **EVOMIN** **VITAGENOR**

Le tradition de qualité

Utilisable en agriculture biologique

Utilisation raisonnée des oligo-éléments

Rue Baronne Linné, 12 - 6580 LAVURSAINTE-ANNE - Tél: 081/60/43 09 - Fax: 08/38/95 78 - E-mail: info@monseu.be



• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47
• B-5090 GEMBLOUX
• Tél.: 081/60.00.60 • Fax: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fw.be

Organe de presse hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Rédaction:
Bernard Keisten, Marie-France Vienne, Pierre D'Huist
Abonnement: Martine Dewez
Editeur responsable: Van Hayez, secrétaire général
Tirage: 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie
Imprimerie: Corelio-Grand-Bigard
Prépress: L'AVENIR ADVERTISING